

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCHECS

62e Championnat de France d'Échecs des Jeunes du 19 au 26 avril 2026 à Albi

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 :

La Fédération Française des Échecs organise le Championnat de France des Jeunes 2026 au Parc des Expositions d'Albi, du 19 au 26 avril 2026.

Article 2 :

Le Championnat est régi par le règlement fédéral J01 intitulé « Championnat de France des Jeunes » (noté J01 ci-après) et les articles spécifiques ci-dessous.

Article 3 : Les tournois

Le Championnat comprend seize tournois déclinés comme suit :

- Championnat U20 mixte et féminin
- Championnat U18 mixte et féminin
- Championnat U16 mixte et féminin
- Championnat U14 mixte et féminin
- Championnat U12 mixte et féminin
- Championnat U10 mixte et féminin
- Championnat U08 mixte et féminin
- Open A et Open B

Article 4 : Participation

Peuvent y participer les joueuses et joueurs français ainsi que les joueuses et joueurs étrangers scolarisés en France.

Les Championnats de France U20 et U18, mixtes et féminins sont ouverts aux joueurs et joueuses ayant une licence A valable pour la saison en cours appartenant à la catégorie en question.

Les Championnats de France U16, U14, U12, U10 et U08, mixtes et féminins sont réservés aux joueuses et joueurs qualifiés (J01 - art. 2).

Les litiges concernant la participation sont tranchés par le directeur du championnat, qui pourra éventuellement consulter la commission technique de la FFE.

Deux opens sont réservés aux joueuses et joueurs non qualifiés pour les championnats :

- Open A pour les catégories U16, U14 et U12
- Open B pour les catégories U10 et U08.

Ne seront appariés à la première ronde que les joueuses et joueurs ayant réglé leurs droits d'inscription et ayant pointé sur le lieu du tournoi au plus tard :

- le dimanche 19 avril à 12h30 pour les U20 à U12
- le mercredi 22 avril à 12h00 pour les U10 et U08.

Article 5 : Règles

Les règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale Des Échecs, applicables au 1er janvier 2023.

Les règles d'appariements sont celles du C04 (FIDE) : neuf rondes, appariements au système suisse sans aucune protection de club, de ligue, de famille..., assistés par ordinateur (programme PAPI, homologué par la F.F.E.).

Le mode d'appariements du tournoi U20 féminin sera adapté par l'arbitre en chef, après consultation du directeur du tournoi, en fonction du nombre de participantes : tournois toutes rondes, suisse, tournois fusionnés avec la catégorie mixte...

Article 6 : Cadences

Catégories U20, U18, U16, U14, U12 U20F, U18F, U16F, U14F, U12F, Open A	Catégories U10, U08, U10F, U08F, Open B
1h 30 min + 30 secondes par coup Notation permanente obligatoire.	50 min + 10 secondes par coup. Notation obligatoire. Si un joueur ou une joueuse dispose de moins de cinq minutes à sa pendule, il n'est plus obligé de noter. Un joueur encore à l'école maternelle peut être dispensé de notation s'il le souhaite, dans ce cas, 20 minutes seront retirées à sa pendule en application de l'article 8.1.6. des Règles du Jeu.

Si un joueur ou une joueuse est dans l'impossibilité de noter, sa pendule sera ajustée par l'arbitre d'une manière équitable. Cet ajustement de la pendule ne doit pas s'appliquer à une personne en situation de handicap (même temporaire, par exemple bras dans le plâtre).

Article 7 : Classement – Départage

Le classement est établi au nombre de points. En cas d'égalité, le départage se fait en utilisant dans l'ordre :

1. Le Buchholz tronqué (somme des scores ajustés des 7 meilleurs adversaires)
2. Le Buchholz (somme des scores ajustés des 9 adversaires)
3. La performance

Note : Pour le calcul des Buchholz, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI 3.3.8, suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023

Article 8 : Accès à la zone de jeu

La zone de jeu est accessible aux joueurs et joueuses 30 minutes avant le début de la ronde. L'accès est strictement interdit aux spectateurs, parents et accompagnateurs ainsi qu'à toute autre personne non autorisée par l'arbitre en chef ou par le directeur du tournoi.

Article 9 : Arbitrage

Arbitre en chef : Chantal Hennequin

Arbitres en chef adjoint : Cyril Humeau et Alexandre Feryn

Arbitre en charge du fair-play : Denis Regaud, Marianne Yotis

Arbitres de secteur		Arbitres de match
Stéphane Escafre	Retransmission	
Lucie Argenté	U20 – U18	Brice Aidaoui, Philippe Blot, Cylianne Coquelle, Julie Colin, Alexandre Le Quéré, Athina Monemvassitis, Fouzia Tahar-Chaouch
Khaled Benaddou	U16 – U14	
Claire Gobert	U12 – Open A	
Julien Clarebout	U10 – U08 – Open B	Huong Beley, Bachir Chellili, Tyffanie Coussy, Sarah Daif, Lynn Le Neindre, Stéphane Gobert, Anthony Richard

La compétence de chaque arbitre n'est pas limitée à un tournoi mais étendue à l'ensemble du Championnat.

Article 10 : Horaires des rondes et cérémonies

DATES	U20, U18, U16, U14, U12 U20F, U18F, U16F, U14F, U12F, Open A	U10, U08, U10F, U08F, Open B
18/04/2026	Pointage : 16h00 – 19h00	
19/04/2026	Pointage : 09h00 – 12h30 Cérémonie d'ouverture : 15h10 Ronde 1 : 15h30	
20/04/2026	Ronde 2 : 09h00 Ronde 3 : 14h30	
21/04/2026	Ronde 4 : 14h30	Pointage : 16h00 – 18h00
22/04/2026	Ronde 5 : 14h30	Pointage : 09h00 – 12h00 Ronde 1 : 14h30 Ronde 2 : 17h30
23/05/2026	Ronde 6 : 14h30	Ronde 3 : 14h30 Ronde 4 : 17h30
24/05/2026	Ronde 7 : 14h30	Ronde 5 : 14h30 Ronde 6 : 17h30
25/05/2026	Ronde 8 : 14h30	Ronde 7 : 14h30 Ronde 8 : 17h30
26/05/2026	Ronde 9 : 9h00 Remise des Prix : 15h30	Ronde 9 : 9h00 Remise des Prix : 15h30

Article 11 : Commission d'Appel

Pour l'ensemble du Championnat, une commission d'appel est chargée de trancher les litiges ayant fait l'objet d'un appel de la part d'un joueur ou d'une joueuse. Pour présenter un appel, il faut en informer l'arbitre au moment de l'incident et, le cas échéant, continuer la partie selon ses directives. Dès la fin de la partie, dans un délai d'une heure, le plaignant dépose une réclamation écrite auprès de l'arbitre de secteur de son tournoi.

La commission d'appel est composée de trois membres :

- L'arbitre en chef : Chantal Hennequin ou son représentant ;
- Le directeur de la compétition : Jordi Lopez, ou son représentant ;
- L'organisateur : Jean-Baptiste Mullon ou son représentant.

La commission est présidée par le représentant du corps arbitral.

Les décisions de cette commission sont sans appel.

Aucun membre de la commission ne peut délibérer sur une question le concernant, ou concernant au premier chef un joueur ou une joueuse qu'il encadre.

Article 12 : Conduite des joueurs et des joueuses

Circulation des joueurs dans la salle :

- Les joueuses et joueurs ne sont pas autorisés à quitter « le lieu de la compétition » sans la permission de l'arbitre. *Le lieu de la compétition est défini comme étant la zone de jeu, soit l'emplacement où les parties sont jouées, les salles de repos, les toilettes, et les autres emplacements désignés par l'arbitre.*
- La joueuse ou le joueur ayant le trait n'est pas autorisé à quitter sa zone de jeu sans la permission de l'arbitre.
- Les joueuses et joueurs ne doivent pas se rendre dans d'autres zones de jeu que celle de leur catégorie.

Fin de partie :

- À la fin de la partie, les joueuses et joueurs doivent remettre le jeu en place, sauf sur les échiquiers sensitifs, éteindre la pendule et quitter la zone de jeu. Le vainqueur, ou en cas de partie nulle les blancs, apporte à la table d'arbitrage les originaux des feuilles de parties signées et dûment complétées avec le résultat de la partie très clairement indiqué et le nom du vainqueur entouré. Il note le résultat sur la feuille ou sur l'écran.
- Analyses et blitz sont interdits dans la zone de jeu.
- Les joueuses et joueurs ayant terminé leur partie deviennent des spectateurs et doivent quitter la zone de jeu.

Mesures pour le fair-play :

- **L'annexe 1 présente les consignes concernant le fair-play.**
- Éviter toute discussion et toute lecture suspecte (aucune discussion ne doit se faire sans la présence d'un arbitre).
- Les joueuses et joueurs ne peuvent avoir sur eux ni téléphone ni appareil électronique (écouteurs, montre connectée...) non autorisés par l'arbitre en chef. Ces appareils doivent être rangés, en position éteinte dans un sac. Ce sac doit être rangé conformément aux directives de l'arbitre. Il est interdit aux joueurs et joueuses d'utiliser ce sac sans la permission de l'arbitre. Le non-respect de ces règles peut entraîner la perte de la partie.

Dispositif médical :

- Les joueuses et joueurs nécessitant un dispositif médical particulier (casque antibruit par exemple) devront faire valider son port en amont du championnat par la commission médicale de la Fédération Française des Échecs. Les documents doivent être transmis lors de la procédure d'inscription.

Déroulement des parties :

- Au début de la partie, les joueurs et joueuses vérifient la position des pièces, l'affichage des pendules et l'attribution des couleurs.
- Les pendules doivent être manipulées calmement.
- Pendant les parties, il est strictement interdit aux joueurs et joueuses de fumer ou devapoter.

Remise des récompenses :

- La présence des joueuses et joueurs primés lors de la cérémonie de clôture est indispensable. Une absence peut entraîner la perte du prix pour la joueuse ou le joueur.

Article 13 : Le forfait

Un joueur ou une joueuse arrivant 30 minutes ou plus après le début de la ronde perdra sa partie sauf si l'arbitre en décide autrement.

Les joueuses ou joueurs ayant fait forfait sans prévenir l'arbitre sont considérés comme ayant abandonné le tournoi et ne sont pas appariés pour la ronde suivante. Si l'abandon n'est pas justifié, une demande d'explication lui est adressée par courrier. Sans réponse sous quinzaine, la Direction Nationale d'Arbitrage peut transmettre le dossier à la commission de discipline fédérale.

Article 14 : Droit à l'image (captation et utilisation)

Le Championnat pouvant faire l'objet d'une captation aux fins de communication au public pour tout usage non commercial, sous toute forme (notamment photo, vidéo...), sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public dans le monde entier, chaque participant autorise expressément l'organisateur à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses nom, voix, image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre du Championnat, pour une durée ne pouvant excéder dix (10) années suivant la date du Championnat.

Le participant ou participante est informé et accepte sans réserve que sa participation au championnat implique la captation de son image par la FFE.

Concernant le site du championnat, le participant ou participante accepte qu'il ou elle puisse être identifié par tout utilisateur d'internet renseignant son nom et prénom. Si vous souhaitez vous opposer à une telle publication pour un motif légitime, vous devez impérativement communiquer cette décision à la FFE, en amont du championnat et au plus tard quinze (15) jours avant ce dernier afin que les mesures adéquates soient prises.

Article 15 : Participation et respect du règlement :

La participation au championnat implique l'engagement à respecter ce règlement.

Tout manquement à la « Charte des Joueurs et Joueuses d'Échecs » peut être sanctionné.

Tout comportement incorrect à l'intérieur ou à l'extérieur de la salle de jeu de quelque nature que ce soit pourra être sanctionné par l'exclusion du Championnat.

Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Championnat.

Chantal Hennequin
Arbitre en chef

Jordi Lopez
Directeur du Championnat

ANNEXE 1

Dispositifs particuliers relatifs au respect du fair-play

- Des dispositifs de détections d'appareils électroniques sont utilisés dans le cadre de la compétition. Des scans aléatoires seront menés sur les joueurs et joueuses ayant gagné leur partie ou fait match nul. Des détections aléatoires seront également réalisées en début de chaque ronde.
- Il peut être demandé à tout instant à un joueur ou une joueuse de montrer les différents objets en sa possession.
- Les téléphones et appareils pouvant être connectés tels que casques audio, écouteurs, sont strictement interdits dans la salle de jeu.
- Les montres, de quelques types que ce soit, sont strictement interdites dans la zone de jeu.
- Les joueurs n'ont pas le droit de porter de couvre-chef ou de capuche.
- Les spectateurs sont interdits dans la zone de jeu. Les seules personnes autorisées sont les joueurs et joueuses, les membres de l'organisation et de la FFE, ainsi que les personnes autorisées par l'arbitre en chef.
- Les discussions ne sont pas autorisées dans la zone de jeu, sauf en présence d'un arbitre.
- Les retransmissions des parties enregistrées électroniquement sont affectées d'un décalage de 15 minutes sur les différentes plateformes.
- Une analyse détaillée des parties sera demandée pour expertise en cas de doute.

En cas de non-respect de ces règles du Fair-Play les joueurs et joueuses s'exposent à des sanctions prévues dans l'article 12.9 des règles du jeu de la FIDE.